



Auvergne  
Puy-de-Dôme - Allier



Laure Pélissier - ONF

## Site >> ZPS Gorges de la Sioule

### CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

**DIRECTIVE :** Oiseaux

**N° D'IDENTIFICATION UE :** FR8312003

**DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :** Puy-de-Dôme (75 %), Allier (25 %)

**COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :**

Puy-de-Dôme : Ayat/Sioule, Blot-l'Eglise, Chapdes-Beaufort, Châteauneuf-les-Bains, La Goutelle, Les Ancizes-Comps, Lisseuil, Menat, Miremont, Montfermy, Pouzol, Queuille, Saint-Angel, Saint-Gal/Sioule, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Jacques-d'Ambur, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Quintin/Sioule, Saint-Rémy-de-Blot, Sauret-Besserve, Servant, Vitrac.  
Allier : Bègues, Chouvigny, Ebreuil, Jenzat, Mazerier, Nades, Saint-Bonnet-Rochefort, Vicq.

**SURFACE :** 26 070 ha

**SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :**

Site au nord-ouest du département, englobant la ZSC éponyme FR8301034, immédiatement au nord du site FR8302013 « Gîtes de la Sioule », au sud du site FR8301025 « Forêt des Colettes », et en continuité à l'est avec le site FR8301017 « Basse Sioule ».

**DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :** Validé le 03/11/2015 en CoPil à Vitrac

**STRUCTURE ANIMATRICE :** CEN Auvergne (depuis janvier 2016)



## ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques   | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet                                 | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet  |
|-------------------------|--|---|---|--|
| A004 Grèbe castagneux   |  |   |   |  |
| A023 Bihoreau gris      | Petit héron trapu de 58-65 cm de long, noir dessus et sur la tête (engoncée dans les épaules), blanc dessous, à longue huppe de 2-4 fines plumes blanches tombant sur la nuque. Adeptes des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.   | / Migrateur   | Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires     | Ne pas polluer   |
|                         |  |   | Altération / disparition des habitats                                       | Conserver les zones humides : étangs, marais (roselières)<br>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage      |
|                         |  |   | Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation) | Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction  |
| A027 Grande Aigrette    | Presque aussi grande que le Héron cendré, et bien plus que l'Aigrette garzette (85-102 cm de long), entièrement blanche, à longues plumes tombant sur le haut de la poitrine et le bas du cou, à bec jaune (noir avec la base jaune en période nuptiale). Adeptes des eaux peu profondes et calmes (marais, berges d'étangs, de lacs et de rivières, lagunes) en hiver, des roselières et arbres bordant les lacs et grands étangs en reproduction.  | / Migrateur   | Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires     | Ne pas polluer   |
|                         |  |   | Altération / disparition des habitats                                       | Conserver les zones humides : étangs, marais (roselières)<br>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage      |
|                         |  |   | Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation) | Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction  |
| A028 Héron cendré       | Grand oiseau gris (taille : 98 cm)<br>Envergure : 175 à 195 cm)<br>Poids : 600 à 1200 g<br>Longues pattes jaunes grisâtres ou grises. Long cou et grand bec jaune grisâtre en forme de dague.<br>Le dessous, la tête et le cou sont blanchâtres avec une crête noire et des rayures sombres sur le devant du cou et de la poitrine. Le reste du plumage est gris-pigeon.   | / Migrateur   | Cf. A027  | Cf. A027   |
| A029 Héron pourpré      | Plumage brun violacé avec les ailes gris ardoisé, la poitrine brun-roux, l'abdomen noir et les flancs et les scapulaires roux pourpré.<br>La calotte et les longues plumes de la crête sont noires. L'arrière du cou est brun-roux clair. Le reste du cou est blanc avec des stries noires s'étendant sur le haut de la poitrine. Une ligne noire court vers le bas sur les côtés du cou.<br>Le long bec pointu est jaune. Les yeux sont jaunes pâles. Les pattes et les doigts sont jaunes orangés. | / Migrateur   | Cf. A027  | Cf. A027   |
| A030 Cigogne noire      | Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.  | / Migrateur   | Altération / destruction des habitats                                       | Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides<br>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage |
|                         |  |   | Pollution des eaux  | Proscrire  |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques   | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet   | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet   |
|-------------------------|--|---|---|---|
|                         |  |   | provoquant la diminution des ressources alimentaires  |   |
|                         |  |   | Dérangements dans les sites de nidification   | Eviter notamment en période de reproduction   |
|                         |  |   | Passage / installation de lignes électriques  | Eviter  |
| A031<br>Cigogne blanche | Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction.    | /<br>Migrateur  | Altération / destruction des habitats   | Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides<br>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage             |
|                         |  |   | Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires   | Proscrire   |
|                         |  |   | Dérangements dans les sites de nidification   | Eviter notamment en période de reproduction   |
|                         |  |   | Passage / installation de lignes électriques  | Eviter  |
| A072<br>Bondrée apivore | Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.  | /<br>20-50 couples nicheurs   | Utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies  | Eviter  |
|                         |  |   | Coupes rases, plantations   | Maintenir les habitats forestiers originels   |
|                         |  |   | Dérangements à proximité de l'aire  | Toujours rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve<br>Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction |
| A073<br>Milan noir      | Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)               | /<br>30-40 couples nicheurs   | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...  | Eviter ces produits   |
|                         |  |   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle   |
|                         |  |   | Diminution de la disponibilité en charognes   | Laisser les carcasses sur place   |
|                         |  |   | Installation de lignes électriques  | Eviter  |
|                         |  |   | Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification  | Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction<br>Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve          |
| A074<br>Milan royal     | Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs | /<br>5 - 15 couples nicheurs  | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...  | Eviter ces produits   |
|                         |  |   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction   | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle   |

| Code et nom de l'espèce     | Principales caractéristiques   | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet   | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet   |
|-----------------------------|--|---|---|---|
|                             | montagneux   |   | des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation   |   |
|                             |  |   | Installation de lignes électriques  | Eviter  |
|                             |  |   | Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification  | Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction                                      |
|                             |  |   |   | Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve  |
| A078<br>Vautour fauve       | Très grand rapace diurne (95-105 cm de long) au plumage fauve (queue et moitié postérieure des ailes brun-noir), la petite tête et le long cou étant couverts d'un fin duvet blanc, et la base du cou munie d'une collerette blanche. Adeptes des larges vallées en basse montagne, des collines aux abords de vastes plaines, des causses et hauts-plateaux, nichant sur les corniches des falaises surtout calcaires.  | /<br>Migrateur  | Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...  | Eviter ces produits   |
|                             |  |   | Modification des pratiques agropastorales entraînant une diminution de la disponibilité en charognes  | Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts constituant ses lieux de prospection, grâce à une agriculture traditionnelle |
| A079 Vautour moine          | <b>Envergure</b> : 2,65 m à 2,85 m<br><b>Hauteur</b> : 100 à 110 cm<br><b>Poids</b> : 7 à 9 kg<br>Les adultes ont la tête dégarnie, chauve est de couleur gris-clair avec des replis de peau bleuâtres et des marques sombres autour des iris. La tête des juvéniles est recouverte d'un duvet brun. Le bec est brun-noir. La transition avec le corps s'effectue par un collier de plumes brun sombre qu'il arbore autour du cou. Le plumage corporel est entièrement brun sombre, les pattes sont gris clair. Les juvéniles sont encore plus sombres, ils n'éclaircissent et n'atteignent leur plumage adulte qu'à l'âge de 6 ans. | /<br>Migrateur  | Cf A078   | Cf A078   |
| A080 Circaète-Jean-le-Blanc | Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires   |   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle                       |
|                             |  |   | Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)   | Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction   |
|                             |  |   | Activités forestières (coupes, ouvertures de pistes...)   | Rechercher les couples avant travaux  |
|                             |  |   | Utilisation de pesticides   | Proscrire   |
| A081<br>Busard des roseaux  | Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune  | /<br>Migrateur  | Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)  | Préserver les zones humides   |
|                             |  |   | Intensification de  | Maintenir la mosaïque   |

| Code et nom de l'espèce     | Principales caractéristiques   | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site  | Exemples d'incidences possibles d'un projet   | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet                                |
|-----------------------------|--|--|---|--|
|                             | avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.   |  | l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation                    | d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle                                  |
|                             |  |  | Pollution de l'eau  | Maintenir la qualité de l'eau  |
| A082<br>Busard Saint-Martin | Rapace diurne élané de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.  | /<br><br>5- ? couples nicheurs   | Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations)   | Eviter ces pratiques   |
|                             |  |  | Travaux forestiers  | Travailler en dehors de la période de reproduction   |
| A084<br>Busard cendré       | Rapace diurne élané, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations... | /<br><br>Migrateur   | Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs)   | Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales |
|                             |  |  | Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel)   | Maintenir les landes   |
|                             |  |  |   | Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte                                     |
| A092<br>Aigle botté         | Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés   | /<br><br>5-9 couples nicheurs ; sites de nidification possible, probable ou certaine régulièrement répartis dans les gorges du site. Un site certain dans les gorges à Montfermy.<br><br>Fort enjeu sur le site. | Diminution des grands massifs forestiers  | Maintenir les habitats forestiers  |
|                             |  |  | Travaux forestiers et autres activités (tourisme, sport...)   | Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente                                |
|                             |  |  |   | Réaliser les activités hors période de reproduction  |
| A094<br>Balbuzard pêcheur   | Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élané, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.   | /<br><br>Migrateur   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle      |
|                             |  |  | Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges)   | Conserver l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau                 |
|                             |  |  | Pollution de l'eau  | Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole   |
| A097<br>Faucon kobez        | Faucon de petite taille possédant de grandes ailes dont la projection atteint le bout de la queue, assez courte. Le mâle adulte est uniformément gris noir avec le dessus des primaires et des secondaires   | /<br><br>Migrateur   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et  | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle      |

| Code et nom de l'espèce  | Principales caractéristiques   | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site  | Exemples d'incidences possibles d'un projet   | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet  |
|--------------------------|--|--|---|--|
|                          | toujours très nettement gris argenté clair. La « culotte » et les sous-caudales sont rousses, les pattes sont rouges, la cire et le cercle orbital sont rouges orangés.  |  | des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation  |  |
|                          |  |  | Electrocution sur les pylônes électriques   | Mettre en place des systèmes de protection   |
| A098<br>Faucon émerillon | Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures...   | /<br><br>Migrateur   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation   | Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle<br><br>Eviter les reboisements (pins...)   |
| A103<br>Faucon pèlerin   | Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adepté des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher   | /<br><br>6-11 couples nicheurs ; sites de nidification certains en amont du barrage, sauf un en aval (Queuille). Un site potentiel tout en aval du site, et 2 entre le barrage et Queuille.<br><br>Fort enjeu sur le site. | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation<br><br>Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle<br><br>Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction<br><br>Rechercher les couples avant travaux |
|                          |  |  | Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie  | Proscrire  |
| A127<br>Grue cendrée     | oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte).<br>L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps), pour<br>A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les | /<br><br>Migrateur   | Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements<br><br>Assèchement des zones humides, drainage<br><br>Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  | Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage<br><br>Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides<br><br>Ne pas polluer  |

| Code et nom de l'espèce         | Principales caractéristiques  | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site                   | Exemples d'incidences possibles d'un projet  | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet  |
|---------------------------------|---|---|--|--|
|                                 | marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.   |   |  |  |
| A140<br>Pluvier doré            | Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières. | /<br><br>Migrateur  | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation<br><br>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies  | Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies      |
| A215<br>Grand-duc d'Europe      | Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adepte des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche)   | /<br><br>12-23 couples nicheurs ; nidification possible, probable ou certaine sur l'ensemble des gorges du site.<br><br>Fort enjeu sur le site. | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation<br><br>Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...)<br><br>Pose de clôtures en fils barbelés<br><br>Installation de réseaux électriques aériens | Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle<br><br>Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction<br><br>Rechercher les couples avant travaux<br><br>Eviter<br><br>Eviter |
| A222<br>Hibou des marais        | Rapace nocturne de taille moyenne (37-39 cm de long), fauve roussâtre strié de brun-noir dessus, blanc roussâtre parcouru de brun-noir dessous, à face circulaire blanc jaunâtre, yeux jaunes entourés de noir, épais bec noir et crochu, aigrettes très réduites. Hôte des lieux sans arbres et à végétation basse : prairies humides, marais, landes, cultures, friches, dunes, à faible altitude.  | /<br><br>Migrateur  | Assèchement des zones humides, drainage<br><br>Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires<br><br>Dérangements dans les sites de nidification  | Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides<br><br>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage<br><br>Ne pas polluer<br><br>Eviter notamment lors de la reproduction                     |
| A224<br>Engoulevent d'Europe    | Oiseau de 26-28 cm de long, à chant nocturne typique (ronnement sourd portant jusqu'à 500 m, rappelant un bruit de cyclomoteur) et aux couleurs mimétiques avec le sol ou l'écorce. Adepte des milieux semi boisés, à buissons alternant avec du sol nu, sec, sableux ou pierreux (où il niche) : friches, landes, coupes, lisières et clairières forestières   | /<br><br>10- 50 couples nicheurs  | Altération / destruction des habitats<br><br>Usage des pesticides diminuant la disponibilité en insectes   | Maintenir une mosaïque d'habitats favorables : éviter le reboisement en pins et la fermeture des milieux ouverts<br><br>Eviter   |
| A229<br>Martin-pêcheur d'Europe | Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20 cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adepte des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de   | /<br><br>10 couples nicheurs ?  | Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges...<br><br>Drainage des zones humides<br><br>Pollution de l'eau  | Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...)<br><br>Ne pas drainer<br><br>Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole   |

| Code et nom de l'espèce       | Principales caractéristiques  | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet  | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet  |
|-------------------------------|---|---|--|--|
|                               | berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid  |   |  |  |
| A234<br>Pic cendré            | Pic de 27-28 cm, à dos vert, tête grise (tache rouge sur le front du mâle), moustache noire. Tambourinage lent, long et espacé. Adeptes des forêts feuillues claires (hêtraies et chênaies surtout), à grande diversité de structure ; loge souvent dans un Hêtre mort  | /<br><br>4 - ? couples nicheurs   | Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres   | Conserver les vieux massifs de conifères parsemés de feuillus et entrecoupés de larges clairières<br><br>Conserver les arbres morts et à loges   |
| A236<br>Pic noir              | Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (trunks, grosses branches, souches)   | /<br><br>20- 30 couples nicheurs  | Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres   | Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents<br><br>Conserver les arbres morts et à loges  |
| A238<br>Pic mar               | Pic de 19-22 cm de long, à plumage mélangé de noir et de blanc et à calotte rouge (plus vive et unie chez le mâle). Tambourinage exceptionnel et de faible portée. Adeptes des vieilles forêts feuillues (chênaies et chênaies-charmaies surtout), régulièrement dans les peuplements thermophiles d'essences à écorce rugueuse   | /<br><br>3 - ? couples nicheurs   | Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres   | Conserver les vieux massifs de feuillus<br><br>Conserver les arbres morts et à loges   |
| A246<br>Alouette lulu         | Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières   | /<br><br>500-900 couples nicheurs   | Disparition / modification des habitats suite à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements  | Maintenir le pâturage extensif et débroussailler<br><br>Maintenir les haies, murets et bosquets  |
| A255<br>Pipit rousseline      | Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'oeil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes. | /<br><br>Migrateur  | Embossaillement et colonisation par la forêt   | Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif  |
| A338<br>Pie-grièche écorcheur | Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons   | /<br><br>1 200-1 600 couples nicheurs minimum   | Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation<br><br>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux | Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies<br><br>Maintenir les haies et bosquets |

| Code et nom de l'espèce | Principales caractéristiques  | Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site<br>Localisation sur le site<br>Enjeux particuliers sur le site | Exemples d'incidences possibles d'un projet   | Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet   |
|-------------------------|---|---|---|---|
|                         | bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées  |   | incendies   |   |
|                         |   |   | Usage des pesticides  | Proscrire   |
|                         |   |   | Abandon des clôtures et destruction des épineux   | Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux  |
| A379<br>Bruant ortolan  | <p>Passereau robuste (14-16,5 cm de long), à tête aplatie vert-olive (comme le cou et la poitrine) portant une longue moustache jaune soufre et un bec rose brunâtre conique, gorge jaune, ventre et flancs rose jaunâtre, dos brun-roux rayé de noir, ailes brun-noir avec des traits roussâtres et 2 fines barres transversales blanches, pattes roses ; femelle plus terne. Hôte des milieux secs à végétation rase alternant avec des arbres et buissons épars (perchoirs) : adrets rocailleux, landes ouvertes, vignobles, friches, cultures, pelouses et prairies parsemées de haies ou taillis, pierriers colonisés par les ligneux, jeunes garrigues, prés marécageux piquetés de saules, bouleaux et autres arbres, souvent près de zones humides.</p> | /<br><br>Migrateur  | <p>Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites de nidification et d'alimentation</p> <p>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies</p> <p>Chasse et dérangement dans les lieux de nidification</p> | <p>Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies</p> <p>Proscrire</p> |

## ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Le site se compose d'un grand ensemble de plateaux vallonnés, entrecoupés de vallées et de gorges où abondent milieux rocheux, pelouses et landes sèches, forêts feuillues ou mixtes. Cette grande variété est propice à une avifaune très diversifiée : 32 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux », dont 15 nicheuses, sont répertoriées, et les rapaces notamment atteignent des densités très élevées. Le site constitue également un axe de migration très important (rapaces, cigognes, pigeons et passereaux), sans doute le plus important de la région.

Les activités les plus importantes, au regard des enjeux de sauvegarde des habitats des espèces présentes, sont les activités agricoles et forestières, dont les modifications (déprise, drainage, irrigation ponctuellement, enrésinement...) entraînent un risque de perte de diversité. Le tourisme et les sports de nature constituent aussi un enjeu important, vis-à-vis des oiseaux rupestres notamment).

## PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Conserver un milieu ouvert avec des éléments structurants, via :

- toutes mesures favorisant une gestion extensive des prairies ;
- des pratiques telle la fauche tardive des parcelles et la fauche centrifuge ;
- les plantations et l'entretien de haies ;
- l'absence de traitement phytosanitaire préjudiciable à la faune et à la flore ;
- un usage raisonné et maîtrisé de toutes substances susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire.

Offrir à l'avifaune des forêts favorables à sa diversité, via :

- une gestion forestière propice à la diversification des essences et à l'irrégularisation des peuplements ;
- l'ouverture ou la création de clairières et de lisières complexes et progressives ;
- le maintien d'arbres surannés ou morts (sauf le long des voiries et sentiers), et la création d'îlots de vieillissement ;
- une adaptation des dessertes forestières et un calendrier de travaux limitant les dérangements ;
- l'entretien mécanique tardif des voiries et layons ;
- la non-utilisation de produits phytosanitaires.

Favoriser les actions de gestion des milieux ouverts ou forestiers :

- soit qu'elles améliorent la gestion courante ;
- soit qu'elles restaurent une gestion sur un espace en abandon.

Contrôler les risques encourus par les différentes espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats suite à la pratique d'activités sportives (escalade, sports motorisés « sauvages »).

Maîtriser les divers risques de pollution qu'encourt le site.

Limitier les impacts du réseau électrique (lignes EDF et RTE) sur l'avifaune.



Site des services de l'État du Puy-de-Dôme :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/natura-2000-r806.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8301034-fr8312003-gorges-de-la-sioule-zsc-zps-a5165.html>

Site des services de l'Etat de l'Allier :

<http://www.allier.gouv.fr/espaces-naturels-biodiversite-a152.html>

Site ATEN :

<http://gorgesdelasioule.n2000.fr/>

## SOURCES

Opérateur : ONF (Office national des forêts) - Bureau d'études Auvergne Limousin

Document d'objectifs « ZPS Gorges de la Sioule - DOCOB (2015)»

Charte Natura 2000 (sites FR8301034 et FR8312003) « Gorges-Sioule - Charte Natura 2000 »

Cahiers d'habitats « Oiseaux » (version provisoire)

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

## STRUCTURE ANIMATRICE

*de 2003 à décembre 2015* : ONF (Office national des forêts) - Bureau d'études Auvergne Limousin

*depuis janvier 2016* : Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne, Romain LEGRAND

## CONTACT

CEN Auvergne,

Romain LEGRAND, [romain.legrand@espaces-naturels.fr](mailto:romain.legrand@espaces-naturels.fr)

DDT du Puy-de-Dôme, Bureau « Forêt Chasse Espaces Naturels »,

Bertrand WOJTKO, [bertrand.wojtko@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:bertrand.wojtko@puy-de-dome.gouv.fr)

Version juin 2016

